

FLAVESCENCE DORÉE : LA FRATERNITÉ DES VIGNERONS DU SAUMUR-CHAMPIGNY PERMET DE CONTENIR CE FLÉAU

Depuis l'apparition du premier cas de flavescence dorée en 2022 à Chacé, les vignerons de l'appellation Saumur-Champigny ont su faire preuve d'une solidarité exemplaire. Ensemble, ils ont pris des mesures collectives pour repérer la maladie dans tous les recoins du vignoble, et pour maximiser l'efficacité des traitements obligatoires. Aujourd'hui, grâce à leur engagement commun et leur mobilisation, la situation est sous contrôle.

2021 : DÉBUT DES PROSPECTIONS

Les vignerons se sont formés en salle et sur le terrain pour tout savoir sur la maladie et ses symptômes sur les ceps, afin de pouvoir la reconnaître plus facilement, notamment lors du travail de la vigne à la fin de l'été.

2022 : UN CAS DÉCOUVERT À CHACÉ, DÉSORMAIS MAÎTRISÉ GRÂCE À L'EFFORT COLLECTIF

Le cas découvert il y a deux ans a bénéficié de deux années de traitements collectifs [voir encadré ci-dessous] dans une zone de 500 mètres autour de la parcelle touchée. Les résultats sont là : en 2024, seul un cep d'une parcelle voisine a été découvert. La zone concernée sera encore prospectée et traitée pour trois ans afin d'éradiquer complètement la maladie.

"Ce succès est le fruit d'un travail collectif rigoureux et solidaire, qui témoigne de l'importance de la convivialité au sein de notre appellation", explique Alban Foucher, Président de l'appellation.

2024 : NOUVELLES DÉTECTIONS À MONTSOREAU ET DAMPIERRE-SUR-LOIRE : RÉACTIVITÉ ET ENTRAÏDE

Lors des dernières prospections, qui sont menées bien au-delà des 500 mètres obligatoires, deux nouveaux ceps ont été identifiés à Montsoreau et à Dampierre-sur-Loire, à environ 3 et 7km du premier. Encore une fois, ce sont les vignerons eux-mêmes avec l'appui de la DRAAF, Polleniz et la Fédération viticole du 49 qui, par leur vigilance et leur action sur le terrain, ont permis de détecter rapidement les symptômes pour analyse par les organismes référents.

Cette mobilisation collective est une force : elle permet de réagir sans délai et d'envisager un nouveau traitement dès le printemps 2025 pour empêcher la propagation de cette menace. Les efforts de prospection ont permis de couvrir plus de 350 hectares sur les 9 communes de l'appellation.

"C'est vrai qu'il était difficile de venir prospecter alors que le pied a été détecté au début des vendanges, alors j'ai envoyé mon père, qui était vigneron avant moi, faire la matinée de prospection avec l'équipe. D'autres sont venus eux-mêmes ou ont envoyé un salarié : en moins d'une semaine nous avons rassemblé une équipe de 70 personnes pour couvrir la zone entourant ce nouveau cas !" précise Gatien Dezé, vigneron à Souzay-Champigny.



UN TRAITEMENT COLLECTIF UNIQUE EN FRANCE

La particularité de l'appellation Saumur-Champigny réside dans l'esprit d'entraide et de convivialité qui règne entre les vignerons : ensemble, ils ont organisé un traitement collectif contre la flavescence dorée, ce qui est une première en France.

En pratique : bio ou conventionnel, chaque viticulteur concerné participe à cette action coordonnée, où toutes les parcelles dans un rayon de 500m sont traitées le même jour, sous l'égide de la commission technique du Syndicat.

C'est cette capacité à travailler main dans la main qui permet au Saumur-Champigny de faire face à la flavescence dorée de manière efficace et durable.



LE TRAITEMENT COLLECTIF A DE NOMBREUX AVANTAGES

- **Plus d'efficacité, puisque toutes les parcelles sont traitées le même jour**
- **pas de doute sur un problème matériel ou d'absence d'un des vignerons : tout est géré par des prestataires qui agissent de concert et rapportent leur état d'avancement à la commission technique**
- **pas besoin de sortir le pulvérisateur pour les vignerons qui ont seulement quelques ares à traiter**
- **les produits sont achetés collectivement et refacturés au prorata par les fournisseurs, plutôt que d'acheter des bidons complets et de stocker un reliquat en fin d'année**

LA FLAVESCENCE DORÉE, UNE MENACE À PRENDRE AU SÉRIEUX

Cette maladie, transmise par un insecte, affaiblit les ceps de vigne et se propage extrêmement rapidement si elle n'est pas traitée.

En l'espace de 5 ans, un seul cep infecté peut contaminer et détruire toute une parcelle, et se propager dans toute une appellation en moins de 10 ans.

Cette maladie est surveillée de près par la DRAAF et les instances gouvernementales.



©IRNA Bordeaux / Vitisphère

CONTACT PRESSE

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SAUMUR-CHAMPIGNY

H.DUCROCQ@SAUMUR-CHAMPIGNY.COM

06 95 20 77 51

@SAUMURCHAMPIGNY

SAUMUR-CHAMPIGNY.COM